

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2405548	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite portant refus de renouvellement de titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître FUNCK Agathe (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2502145	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2025 portant refus de de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination. Nationalité : libanaise.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître GIRSCH Pauline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2503445	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision préfectorale du 21 décembre 2023 portant retrait d'un titre de séjour assortie d'une obligation de quitter le territoire fixant le pays de destination avec interdiction de retour pour une durée d'un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître MEZINE Nafa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2503786	RAPPORTEUR: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2025 portant refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours et fixant le pays de destination. Nationalité marocaine.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître ZAÏRI Zouheir
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
05)	DOSSIER N° 2503927	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Recours en annulation contre un arrêté du Préfet du Pas-de-Calais en date du 23/04/2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et portant interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an. Nationalité marocaine.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LOKAMBA OMBA Michel
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet
06)	DOSSIER N° 2504396	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2025 portant assignation à résidence. Nationalité marocaine.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	EDEN AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS	M. le Préfet

10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2504130	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 1er avril 2025 portant refus de délivrance d'un certificat de résidence algérien assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans le délai de trente jours, fixant le pays de destination.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BENKHELOUF Basma (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
08)	DOSSIER N° 2504260	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et comportant une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité sénégalaise	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître MUNAZI MUHIMANYI Cyprien (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
09)	DOSSIER N° 2504488	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire et fixant le pays de destination. Nationalité : algérienne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

10 heures 30

10)	DOSSIER N° 2504548	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord du 5 février 2025 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et interdisant le retour pour une durée d'un an. Nationalité capverdienne.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître CLEMENT D'ARMONT Norbert
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
11)	DOSSIER N° 2504706	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 17 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité tunisienne.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître ZAIRI Zouheir
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS
12)	DOSSIER N° 2504724	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 16 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité marocaine.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître ZAIRI Zouheir
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	CABINET CENTAURE AVOCATS

10 heures 30

13)

DOSSIER N° 2504955

RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC

Titre de l'affaire Demande l'annulation de l'arrêté du préfet du Nord en date du 26 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire français, refusant l'octroi d'un délai de départ volontaire, fixant le pays de destination de la mesure d'éloignement et interdisant le retour sur le territoire français pour une durée d'un an. Nationalité tunisienne.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

PREFECTURE DU NORD

Représentants des parties

Maître CARDON Olivier

CABINET CENTAURE AVOCATS

Arrêté le 20/04/2026

Le président du tribunal